

— **Livret d'accueil** —

Education Enfance



Communauté de communes
du Pays Riolais

Edito

Chers parents,

L'arrivée d'un enfant dans une école est une étape importante dans la vie d'une famille. C'est un moment d'émotion, d'apprentissage et de découverte, aussi bien pour les enfants que pour vous, leurs parents.

Votre communauté de communes s'engage à offrir à chaque enfant un cadre éducatif de qualité, en partenariat avec les établissements scolaires, les équipes enseignantes et l'ensemble des acteurs de l'enfance. Ce livret a été conçu pour vous guider dans les différentes démarches d'inscription à l'école, mais aussi pour vous informer sur les services qui accompagnent le quotidien des familles : accueil périscolaire, restauration scolaire et activités extrascolaires. Nous avons à cœur de proposer des services accessibles et adaptés aux besoins des familles, afin de concilier au mieux vie professionnelle et familiale. Nous mettons en place des dispositifs favorisant l'épanouissement et le bien-être des enfants dans un environnement sécurisé et bienveillant. Nous espérons que ce livret vous apportera toutes les informations nécessaires et que votre enfant s'épanouira pleinement dans son parcours scolaire. Nos équipes restent à votre disposition pour toute question ou accompagnement dont vous pourriez avoir besoin.



Nadine Wantz

Présidente de la Ccpr
Maire de Rioz



Christelle Cuenot

Vice-Présidente
en charge de l'éducation,
enfance et petite enfance.

Chers parents,

C'est avec une grande joie que je vous accueille à travers ces pages, qui marquent le début d'une nouvelle aventure pour chacun d'entre vous. Que vous soyez nouveaux arrivants ou déjà familiers de nos écoles, ce livret a été conçu pour vous accompagner, vous informer et vous aider à mieux appréhender l'organisation scolaire et les services d'accueil periscolaire et extrascolaire.

L'éducation est au cœur de nos engagements. Notre ambition est de garantir à chaque élève un cadre d'apprentissage serein, épanouissant et

propice à la réussite. Nous mettons un point d'honneur à favoriser un enseignement de qualité, en veillant à l'inclusion, à l'innovation pédagogique et au bien-être de tous.

Les équipes éducatives et administratives sont pleinement mobilisées pour vous offrir un accompagnement attentif et bienveillant tout au long de votre parcours. Ensemble, construisons un avenir où chacun pourra s'épanouir et exprimer pleinement son potentiel.

Je vous souhaite une belle année scolaire, riche en découvertes et en réussites !



Sommaire



Education 06

Les écoles et pôles éducatifs du territoire	06
Organisation scolaire rentrée 2024-2025	07
Inscrire son enfant à l'école : démarches et dérogations	08
Les différents rôles au sein de l'école	09
Le budget scolaire : un engagement pour les écoles	10



Transports scolaires 11





12 Péri scolaire et extrascolaire

- 12 L'accueil périscolaire
- 13 Les mercredis périscolaires
- 13 Le CLAS
(Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- 13 les vacances loisirs
- 14 Inscription et renouvellement aux accueils enfance



15 Pour aller plus loin

- 15 Portail Familles
- 16 Foire aux questions
- 19 Modes de garde Petite Enfance





Les écoles et pôles éducatifs du territoire

La Communauté de Communes du Pays Riolais compte **6 pôles éducatifs, 1 RPI et 1 école**. Chaque pôle accueille les enfants de plusieurs communes, **répartis selon leur secteur géographique**. Les communes de Hyet, Pennesières et Quenoche sont rattachées au **pôle éducatif d'Authoison**, géré par la Communauté de Communes de Montbozon et du Chanois.

Pôle éducatif de Boulton « Les Bobuchots »

Adresse : Chemin des Thioulots, 70190 Boulton
Email : ecole.boulton@cac-besancon.fr

Pôle éducatif d'Étuz

Adresse : 9 route de Chambornay, 70150 Étuz
Email : ecole.etuz@cac-besancon.fr

RPI des 4 Monts

École maternelle de Recologne-lès-Rioz

Adresse : 2 place de la Mairie,
70190 Recologne-lès-Rioz
Email : ecole.recologne-les-rioz@cac-besancon.fr

École primaire de Grandvelle- et-le-Perrenot (CP - CE2)

Adresse : 14 rue Nicolas Perrenot,
70190 Grandvelle-et-le-Perrenot
Email : ecole.grandvelle@cac-besancon.fr

École primaire de Maizières (CM1 - CM2)

Adresse : 8 rue de la Poste, 70190 Maizières
Email : ecole.maizieres@cac-besancon.fr

Pôle éducatif de Perrouse

Adresse : 7 rue du stade, 70190 Perrouse
Email : ecole.perrouse@cac-besancon.fr

Pôle éducatif de Rioz Louis Erny

Adresse : 40 rue Charles de Gaulle, 70190 Rioz
Email : ecole.rioz@cac-besancon.fr

Pôle éducatif de Traitiefontaine

Adresse : 2 rue du Chêne, 70190 Traitiefontaine
Email : ecole.traitiefontaine@cac-besancon.fr

Ecole de Voray-sur-l'Ognon

Adresse : Sentier des Écoles,
70190 Voray-sur-l'Ognon
Email : ecole.voray@cac-besancon.fr

Pôle éducatif de Trésilley « Le Zéphyr »

Adresse : 8 rue des Vignes, 70190 Trésilley
Email : ecole.tresilley@cac-besancon.fr

Pôle éducatif d'Authoison

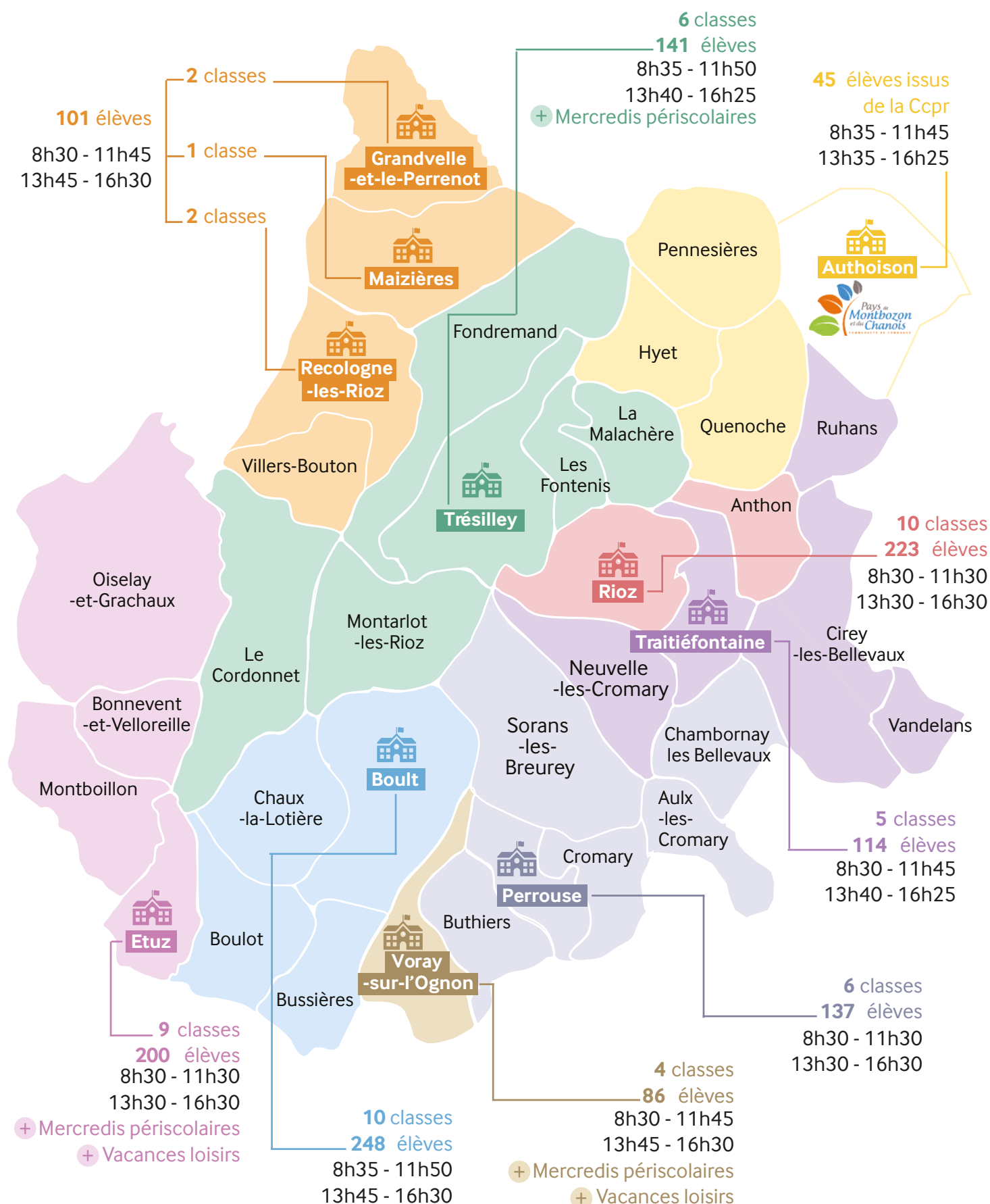
géré par la Communauté de Communes de Montbozon et du Chanois

Adresse : 2 rue en Chaillot, 70190 Authoison
Email : ecole.authoison@cac-besancon.fr



Organisation rentrée scolaire 2024-2025

Les horaires varient selon les pôles éducatifs. Les enseignants accueillent les enfants 10 minutes avant le début de chaque cours.



Inscrire son enfant à l'école : démarches et dérogations

L'inscription scolaire est une étape essentielle pour préparer la rentrée de votre enfant. Elle concerne les **enfants nés en 2022** ainsi que ceux ayant été **scolarisés hors du territoire du Pays Riolais en 2024-2025**.

1

Retrait du formulaire d'inscription dès le 10 mars 2025

- **En le téléchargeant** sur le site internet ou l'application Pays Riolais
- Pour les **demandes de dérogation scolaire**, un formulaire spécifique avec toutes les informations et renseignements est également disponible



2

Dépôt du dossier d'inscription avant le 24 avril 2025

Auprès du service Education, Enfance
aux horaires suivants:

Lun.	Mar.	Jeu.	Ven.
8h30 - 12h30			
13h30 - 17h30	13h30 - 17h00		

Permanences supplémentaires :

- Mercredis 19 et 26 mars, 9 avril :
13h30 - 16h30
- Vendredis 21 et 28 mars, 18 avril :
13h30 - 16h30

Contacts :

- 03 84 91 97 21
- serviceeducation@cc-pays-riolais.fr

Maison Communautaire :

Parc d'activités 3R Rioz Nord Est
Rue des Frères Lumière, 70190 Rioz

Lors de l'inscription, vous devez fournir :

- Le formulaire d'inscription scolaire complété
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat de radiation (uniquement si votre enfant était inscrit dans une autre école auparavant)
- Une demande de dérogation scolaire complétée si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école hors de votre secteur

3

Finalisation de l'inscription auprès de l'école

Une fois votre dossier validé par le **Service Éducation**, vous pourrez prendre contact avec le directeur ou la directrice de l'école concernée suivant les modalités précisées sur le document transmis lors de l'inscription.



Inscription au pôle éducatif d'Authoison

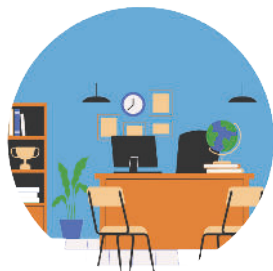
Les démarches d'inscription présentées dans ce livret ne concernent pas les enfants des communes de **Hyet, Pennesières et Quenoche** qui dépendent du **pôle éducatif d'Authoison**. Pour inscrire votre enfant dans cette école, veuillez vous adresser directement auprès du directeur du pôle éducatif d'Authoison

Les différents rôles au sein de l'école

L'école regroupe plusieurs professionnels qui accompagnent les enfants au quotidien. Chacun joue un rôle essentiel dans leur éducation, leur bien-être et leur apprentissage.

Le directeur ou la directrice d'école

C'est avant tout un enseignant. Il est responsable du bon fonctionnement de l'école. Il organise la vie scolaire, coordonne l'équipe enseignante et veille à la sécurité des élèves.



Les enseignants

Les enseignants assurent l'instruction des élèves selon les programmes officiels de l'Éducation nationale. Ils adaptent leur pédagogie aux besoins des enfants et favorisent leur développement intellectuel, social et culturel.

Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)

Dans nos écoles et pôles éducatifs, une ATSEM est présente dans chaque classe de maternelle. Ces agents de la collectivité assistent les enseignants dans l'accueil, l'hygiène et l'encadrement des jeunes enfants. Ils participent aux activités pédagogiques et veillent à offrir un cadre de vie adapté aux besoins des plus petits.



L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

L'ULIS est un dispositif qui accompagne les élèves en situation de handicap ou présentant des difficultés en leur offrant un enseignement adapté. Ils sont intégrés dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. L'objectif est de favoriser leur inclusion scolaire.

Le conseil d'école

Le conseil d'école est une instance qui réunit les enseignants, les représentants de la CCPR, les représentants des parents d'élèves, les élus locaux.

Le conseil d'école échange sur le fonctionnement de l'école, donne son avis sur le projet éducatif et vote le règlement intérieur.

Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

Les associations de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves permettent aux familles de s'impliquer dans la vie de l'école. Elles représentent les parents auprès de l'équipe éducative et des instances scolaires, participent aux conseils d'école et organisent des actions pour améliorer le quotidien des élèves (manifestations, événements, achats de matériel pédagogique, etc.).

Le budget scolaire : un engagement des élus pour les écoles

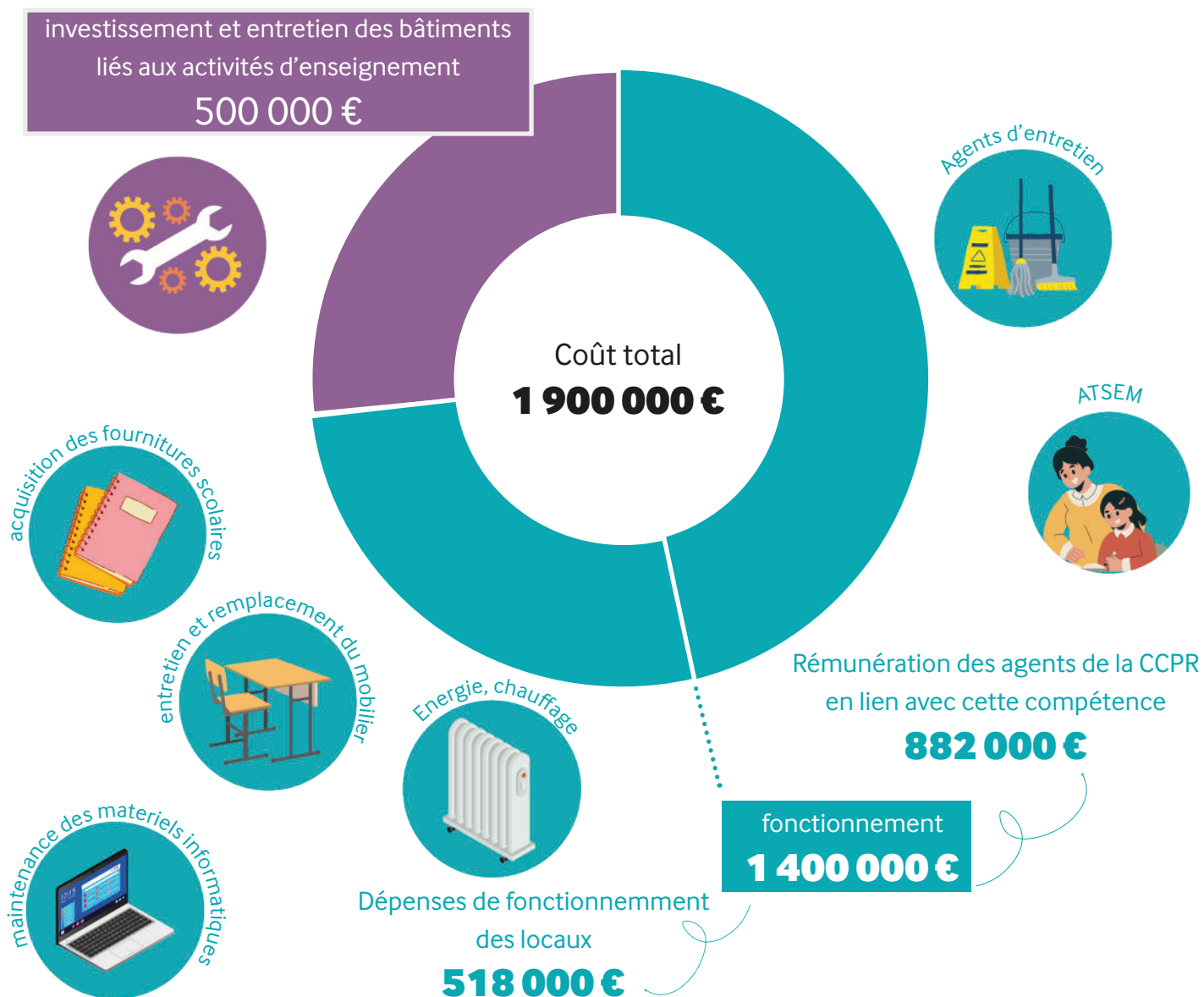
Chaque année, la Communauté de communes du Pays Riolais consacre une partie de son budget au bon fonctionnement des écoles et des pôles éducatifs du territoire. Ce budget permet d'assurer un cadre d'apprentissage de qualité pour les élèves en couvrant les dépenses courantes et en réalisant les investissements nécessaires.

Coût moyen par an d'un élève en classe primaire : 1 400 € (soit 162 € / habitant et / an.)

Qui finance quoi ?

- **La CCPR** prend en charge, les dépenses d'investissement (travaux dans les bâtiments, réparations, achat de mobilier, de matériel numérique), les dépenses de fonctionnement (rémunération des ATSEM, des agents d'entretien, coûts d'énergie, de télécommunication)
- **L'État** prend en charge le recrutement, la formation et la rémunération des enseignants.
- **La région Bourgogne-Franche-Comté** finance le transport scolaire.

Le coût annuel de la compétence scolaire pour la CCPR en 2024



Transports scolaires



Les transports scolaires sont gérés par la **Région Bourgogne-Franche-Comté**. Pour toute information concernant l'inscription, les horaires et les modalités de transport, consultez le **site de la Région Bourgogne-Franche-Comté**.

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport>



Inscriptions et informations pratiques

L'inscription aux transports scolaires se fait en ligne sur le site de la Région.

Vous y trouverez :

- Les conditions d'inscription
- Les informations essentielles
- Les horaires et itinéraires des lignes de bus scolaire



Contact du service transports scolaires

Région Bourgogne-Franche-Comté

Direction des Mobilités et des Infrastructures
Unité Territoriale de la Haute-Saône
Parc d'activités Technologia - Galaxy 1
6 rue Victor Dollé - CS 20413
70014 VESOUL CEDEX

03 63 64 21 70 | transports70@bourgognefranche-comte.fr

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



Périscolaire & Extrascolaire



L'accueil périscolaire

La communauté de communes offre un service d'accueil périscolaire ouvert à tous les enfants scolarisés au sein d'une école du territoire les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- **Le matin**, l'accueil permet une transition en douceur entre la maison et l'école, dans un cadre calme et adapté.
- **Pendant la pause méridienne et après les cours**, des animateurs qualifiés prennent en charge les enfants pour la restauration scolaire ainsi que les activités périscolaires du soir.

Ce service est payant, les tarifs sont disponibles sur le site internet de la CCPR.

Horaires d'accueil

Périscolaire du matin : 7h00 - 8h30

Restauration scolaire : 11h30 - 13h30

Périscolaire du soir (forfait avec goûter) : 16h30 - 18h30



Modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire

Accueil du matin

- Les enfants doivent être déposés par un responsable légal, qui doit pointer leur arrivée sur la borne tactile.
- Ils sont prêts pour l'école (habillés et ayant pris leur petit-déjeuner).
- Les enfants restent sous la responsabilité des animateurs jusqu'à la prise en charge par les enseignants.
- Facturation à la ½ heure.

Accueil du soir

Forfait accueil et goûter

- À la sortie des classes, les enfants sont pris en charge par les animateurs et conduits à l'accueil périscolaire
- L'après-midi comprend un temps de goûter, suivi d'activités en intérieur ou en extérieur.
- Les responsables légaux doivent pointer le départ de l'enfant sur la borne tactile.
- Facturation à la ½ heure.

Restauration scolaire

Forfait repas et temps d'accueil

- Les repas sont fournis par la Cuisine d'Uzel, en respectant les normes sanitaires.
- Les menus sont disponibles sur le Portail Familles et affichés sur les sites périscolaires.
- Toute restriction alimentaire d'ordre médical doit être signalée lors de l'inscription. Il est impossible d'assurer l'accueil sans la mise en place d'un PAI.
- Le repas est suivi d'un temps de détente et d'activités encadrées.



Les Mercredis Périscolaires

Les mercredis périscolaires sont proposés chaque semaine, (hors vacances scolaires), sur les sites d'Étuz, de Trésilley et de Voray-sur-l'Ognon.

Un site est également ouvert à Rioz (service délégué au Foyer Rural de Rioz).

Horaires d'accueil

- **Accueil à la journée** : de 8h00 à 17h30
- **Accueil en péricentre** : de 7h00 à 18h30 facturation à la ½ heure
- **Possibilité d'inscription à la demi-journée** : avec ou sans repas.
- Inscription ou annulation possible jusqu'à la veille avant 8h00 (hors week-ends et jours fériés).



Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Le CLAS a été mis en place sur 3 pôles éducatifs du territoire en partenariat avec la CAF. Il propose un accompagnement aux élèves après l'école. Il offre une aide aux devoirs et des activités culturelles pour renforcer la réussite scolaire.



Les Vacances Loisirs

Les vacances loisirs sont proposées uniquement pendant les vacances scolaires, selon un calendrier défini par la CCPR. Ces accueils ont lieu sur les sites de Trésilley et de Voray-sur-l'Ognon. Un site est également ouvert à Rioz (service délégué au Foyer Rural de Rioz).

Horaires d'accueil

- **Accueil à la journée** : de 8h00 à 17h30
- **Possibilité d'inscription à la demi-journée** avec ou sans repas.
- **Accueil en péricentre** : de 7h30 à 18h30 facturation à la ½ heure

Inscription et renouvellement aux accueils enfance



Les inscriptions et renouvellements se font via le Portail Familles, accessible 24h/24.

Première inscription

Un formulaire de pré-inscription est disponible dès maintenant :

- Au siège de la CCPR
- Sur le site internet : www.cc-pays-riolais.fr
- Sur le Portail Familles

Une fois le document complété et retourné au service périscolaire, le service procédera à votre pré-inscription afin de vous donner accès au Portail Familles pour finaliser votre dossier et transmettre les documents nécessaires.

Documents nécessaires à la première inscription

- Un justificatif CAF ou MSA avec numéro d'allocataire (si concerné).
- La photocopie des vaccinations obligatoires.
- L'avis d'imposition N-2 du foyer fiscal.
- En cas de séparation, fournir un justificatif stipulant l'adresse et mode de garde de l'enfant.

Renouvellement et finalisation de l'inscription avant le 04 juillet

Les inscriptions et renouvellements se font en fournissant les renseignements et les documents obligatoires, via le Portail Familles, accessible 24h/24.



Traitement des renseignements

Le traitement des renseignements et documents transmis via le Portail nécessite un certain temps. En cas de mise à jour tardive de vos renseignements et documents obligatoires (après le 10 août), la prise en charge ne sera pas garantie pour la rentrée.

Ouverture des périodes de réservations : 21 juillet 2025



Consulter le règlement des accueils enfance



Portail Familles

Portail Familles de la Communauté de Communes du Pays Riolais



Accueil

Connexion à votre espace

Le Portail Familles est un service en ligne mis à disposition par la Communauté de communes du Pays Riolais pour faciliter toutes vos démarches liées aux services périscolaires de votre enfant. Accessible 24h/24 et 7j/7, cet espace vous permet de gérer en toute simplicité les inscriptions, les paiements et l'accès aux documents utiles.

<https://ccpr.portail-familles.app/>

Ce qu'on trouve sur le Portail Familles

Un outil d'inscription et d'information en ligne pour :

- L'accueil périscolaire (matin et soir)
- La restauration scolaire
- Les mercredis périscolaires
- Les vacances loisirs
- Découvrir les projets éducatifs et les projets pédagogiques

Un espace dédié aux paiements et documents :

- Paiement en ligne sécurisé via :
<https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>
- Téléchargement de vos factures

Obtenir vos identifiants

Vos identifiants et votre mot de passe vous sont envoyés lors de la première inscription périscolaire de votre enfant.

Une fois votre compte activé, vous pouvez accéder à votre espace personnel et gérer toutes vos démarches en quelques clics.

Pour toute question administrative ou problème technique

Service Périscolaire :

03.84.91.97.22

serviceperiscolaire@cc-pays-riolais.fr

Monenfant.fr : le guide en ligne pour accompagner les parents

Le site monenfant.fr, mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), est une plateforme dédiée aux parents pour les aider à trouver et organiser des solutions adaptées à la garde, à l'éducation et aux loisirs de leurs enfants.

Pourquoi utiliser monenfant.fr ?

- Trouvez un mode de garde adapté
- S'informer sur les aides financières et sur les lieux d'implantation des périscolaires et extrascolaires
- Bénéficiez de conseils pratiques



Inscriptions périscolaires et extra-scolaires

Quand et comment dois-je faire ma pré-inscription pour la rentrée ?

Il suffit de télécharger le **formulaire de pré-inscription 2025/2026** ou de le demander lors de l'inscription scolaire. Le Service Périscolaire enregistrera vos renseignements afin de vous donner accès au Portail Familles, où vous pourrez finaliser votre dossier et transmettre les documents nécessaires.

Attention : votre inscription doit être entièrement **finalisée avant le 4 juillet 2025**, début des vacances scolaires.

Quand et comment dois-je faire ma demande de renouvellement pour la rentrée ?

Mi-juin, vous recevrez un courriel de **portailfamilles@cc-pays-riolais.fr** avec les instructions pour renouveler votre dossier en ligne. Vous devrez :

1. Vous connecter et vérifier votre dossier,
2. Transmettre les documents obligatoires **avant le 4 juillet 2025**.

Merci de respecter ce délai afin que le service puisse vérifier votre dossier. Une fois validé, vous recevrez un mail confirmant la mise à jour et vous pourrez effectuer vos **réservations à partir du 21 juillet 2025**.

Attention : Les mises à jour tardives (après le 10 août) risquent d'entraîner un retard de prise en charge à la rentrée.

Quand pourrais-je faire mes réservations et voir les périodes sur la Portail Familles ?

Les réservations seront ouvertes **à partir du lundi 21 juillet 2025**.

Attention : L'accès ne sera possible qu'après validation de votre renouvellement, une fois vos renseignements et documents obligatoires vérifiés.

L'assurance scolaire est-elle obligatoire pour les services périscolaires et extra-scolaires ?

Oui, une assurance scolaire ou une assurance responsabilité civile est requise. Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance. Une attestation devra être déposée chaque année sur le Portail Familles pour finaliser l'inscription ou le renouvellement. Ce document est obligatoire.

Informations sur les accueils périscolaires

Quels sont les sites de restauration scolaire avec des accueils périscolaires matin et soir ?

8 sites : Boult, Etuz, Grandville-et-le-Perrenot, Perrouse, Rioz, Traitiefontaine, Trésilley et Voray-sur-l'Ognon.

Quels sont les sites proposant des Mercredis Périscolaires ?

3 sites : Etuz, Trésilley et Voray-sur-l'Ognon.

Un site est également ouvert à Rioz (service délégué au Foyer Rural de Rioz).

Quels sont les tarifs pour l'accueil périscolaire, la restauration et les activités extrascolaires ?

Vous pouvez accéder à un simulateur directement sur le site de la CCPR ou via le Portail Familles en utilisant le QR Code. Pour toute question concernant les tarifs, n'hésitez pas à contacter le Service Périscolaire au 03.84.91.97.22.

Est-ce que je dois transmettre mon avis d'imposition ou de non-imposition ?

Oui, dès réception de votre (vos) avis (celui des parents ou du conjoint vivant sous le même toit, ainsi que de l'enfant à charge percevant des revenus), merci de les transmettre via le Portail Familles pour le calcul de vos tarifs au 1er janvier. Attention : sans ce document, le tarif plafond sera appliqué. En cas de transmission en cours d'année, il n'y aura pas de rétroactivité.

Quel délai pour réserver ou annuler l'accueil périscolaire de mon enfant ?

Pour le périscolaire matin et soir, la restauration scolaire et les mercredis périscolaires, les réservations et annulations doivent être effectuées au plus tard la veille avant 8h00 (hors samedis, dimanches et jours fériés).

Toute absence hors délai est facturée, y compris en cas de maladie, aucune déduction ne sera accordée, même avec un certificat médical. Le délai s'applique également en cas de grève, sortie scolaire, classe découverte ou absence d'un enseignant.

Cas particuliers :

Lors de l'absence d'un enseignant :

- Si vous prévenez le Service Périscolaire avant 9h00 au 03.84.91.91.22, nous pourrions annuler la restauration du lendemain et retirer le forfait périscolaire avec goûter (si votre enfant est inscrit à l'accueil du soir).

Pour un cas de force majeure : (Hospitalisation d'urgence, décès, arrêt préfectoral annulant les transports scolaires, etc.)

- Une demande écrite par mail doit être envoyée au Service Périscolaire, accompagnée d'un justificatif.

Mon enfant peut-il faire ses devoirs au périscolaire ?

Oui, de manière autonome (pas d'aide aux devoirs). L'enfant sera installé dans un endroit calme par les animateurs.

Quelles sont les personnes autorisées à venir chercher mon enfant ?

Toute personne communiquée via le Portail Familles par les responsables de l'enfant, avec un maximum de 5 personnes.

Que faire si mon enfant a des allergies alimentaires, des problèmes de santé importants ou prend des médicaments ?

Prévenez le Service Périscolaire, si nécessaire, un Projet d'Accueil Individuel (PAI) sera mis en place. Ce document, rédigé en collaboration avec le médecin, les parents, le directeur de l'école et la responsable de l'accueil périscolaire, formalise les aménagements et traitements à prévoir. Le PAI doit être retourné au siège social de la CCPR et mis en ligne sur le Portail Familles pour permettre la première réservation. Aucun accueil ne pourra avoir lieu sans ce document signé par toutes les parties, et la confirmation du traitement thérapeutique devra être transmise sur le lieu d'accueil.

Si mon enfant ne mange pas de porc, peut-il avoir un repas à la restauration scolaire ?

Oui, vous pouvez cocher l'option « repas sans porc » dans les renseignements complémentaires de votre enfant sur le Portail Familles. À chaque réservation, la commande de repas sans porc sera automatique. Les animateurs sur site ont connaissance de cette information ainsi que des réservations.

Informations sur les accueils extra-scolaires

Quels sont les sites proposant des Vacances Loisirs ?

2 sites : Etuz et Voray-sur-l'Ognon.

Un site est également ouvert à Rioz (service délégué au Foyer Rural de Rioz).

Quel est le délai pour effectuer une réservation ou une annulation en Vacances Loisirs ?

Jusqu'au jeudi matin à 8h00 pour la semaine suivante (hors week-ends et jours fériés). Toute absence hors délai d'annulation est facturée, même en cas de maladie, sans possibilité de déduction avec un certificat médical.

Informations, facturations et renseignements

Ma situation familiale se modifie est-ce que je dois actualiser ma situation ?

Oui, vous devez déclarer immédiatement toute modification concernant le nombre d'enfants à charge (naissance, séparation, union avec d'autres enfants à charge, départ d'un enfant du foyer).

Cette modification impacte le calcul de vos tarifs.

Mon conjoint et moi sommes séparés, qui doit réserver ? Qui reçoit les factures ?

Chaque parent dispose d'un compte et d'un accès au Portail Familles avec un code confidentiel pour effectuer ses réservations et pointages. En cas de garde alternée, chaque parent devra effectuer ses réservations ou annulations pour ses périodes de garde. Chaque parent recevra les factures correspondant à ses réservations.

Je me sépare en cours d'année, que dois-je faire ?

Contactez le Service Périscolaire de la CCPR, qui procédera à la séparation de votre dossier sous réserve des justificatifs nécessaires. Chaque parent pourra alors effectuer ses propres réservations et recevoir ses factures. La modification sera effective, dans la mesure du possible, le 1^{er} du mois suivant.

A quel nom seront adressées les factures ?

Les factures sont adressées au responsable 1 du dossier famille, qui est systématiquement le tiers payeur. En cas de prélèvement automatique, ce sera le responsable 1 dont le nom figure sur le RIB et le Mandat SEPA.

Je suis une famille d'accueil, que dois-je faire ?

Lors de la pré-inscription, l'enfant sera ajouté à votre compte sur le Portail Familles. Attention : les factures sont envoyées directement à la famille d'accueil avec le tarif plancher ASE (la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) n'est plus possible).

Je ne suis pas à l'aise avec l'informatique, comment puis-je effectuer mon inscription et mes réservations

Vous pouvez contacter :

- le Service Périscolaire au 03.84.91.97.22
 - le Service Éducation au 03.84.91.97.21
- qui vous guideront et vous accompagneront.

Comment fonctionne le Service Minimum d'Accueil (SMA) lors d'une grève :

Lorsque le taux de grévistes dans une école atteint 25 %, l'inspection Académie de l'Éducation nationale en informe la collectivité. **La mise en place d'un service minimum d'accueil devient alors obligatoire.** Le Service Éducation, Enfance de la Communauté de Communes du Pays Riolois assure l'accueil **uniquement pendant les horaires scolaires.**

Vous recevrez un mail d'information via le Portail Familles (portailfamilles@cc-pays-riolois.fr) précisant :

- Les modalités d'accueil dans l'établissement de votre enfant,
- Le maintien ou non des services périscolaires (matin/soir) et de la restauration scolaire

Ces informations seront également affichées à l'entrée de l'école et communiquées aux directeurs et directrices des établissements scolaires. Ce service est gratuit et sans inscription.

Ajoutez **portailfamilles@cc-pays-riolois.fr** à vos contacts pour ne pas manquer d'informations importantes. Il est de votre responsabilité de vérifier la réception des courriels.

Pour toute question administrative ou problème technique

Service Périscolaire :

03.84.91.97.22 | serviceperiscolaire@cc-pays-riolois.fr

Modes de garde **Petite enfance**

Relais Petite Enfance «Eveil et Vous»

Adresse : 5 rue des Loisirs, 70190 Rioz

Téléphone : 03 84 91 98 82 | 06 82 58 45 03

Email : rpe@cc-pays-riolois.fr

Informations et renseignements pour les 3 crèches communautaires

Service crèche de la Communauté de Communes du Pays Riolois

Téléphone : 03 84 91 97 21 (24/24)

Email : servicecreches@cc-pays-riolois.fr

Crèche d'Etuz «L'île aux enfants»

Chemin des Crosses,
70150 Etuz

Crèche de Rioz «Les petits pas»

Rue du Stade,
70190 Rioz

Crèche de Voray-sur-l'Ognon «Les Lutins»

Rue de Vesoul,
70190 Voray-sur-l'Ognon



Communauté de Communes du Pays Riolois

Parc d'activités 3R Rioz-Nord-Est
Rue des Frères Lumière, 70190 Rioz

03 84 91 84 94

communaute-communes@cc-pays-riolois.fr

www.cc-pays-riolois



La Caisse d'Allocations Familiales soutient financièrement ces établissements